



2024/

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

A 20 heures, salle du conseil municipal à la mairie de Moncey
Convocation du 22/03/2024

<u>Président</u> :	Fabien THERNIER, Maire
<u>Secrétaire de Séance</u> :	SCALABRINO Agnès
<u>Membres présents (9)</u> :	SCALABRINO Agnès, GUILLAUME-SAGE Frédérique, COUSIN julien, LAMBRECHTS Nathalie, BOUVARD Christophe, DEROUBAIX Yannick, LUCASELLI Matthieu, MEMBRE Arnaud et THERNIER Fabien
<u>Procuration (1)</u> :	M. LECHAT à M. THERNIER
<u>Absents (2)</u> :	MM. LECHAT et DE ANGELIS

A L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes de gestion 2023 du Trésorier
- Comptes administratifs 2023 (ccas, forêt, eau, communal)
- Affectation des résultats 2023 (ccas, forêt, eau, communal)
- Vote des taux des taxes communales 2024
- Budgets primitifs 2024 (forêt, eau, communal, ccas)
- Déblocage contrat de capitalisation HSBC
- Ouverture de comptes à terme
- Projet de vidéosurveillance

QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT, le Président vérifie que le quorum est atteint , puis le conseil municipal valide le PV de la séance du dernier conseil et conformément à l'article l'article L 2121-15 du CGCT désigne Mme SCALABRINO secrétaire de séance.

MAIRIE DE MONCEY –
Rue du maréchal Moncey - 25870 MONCEY

PV SEANCE DU CM DU 5 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

SUJET 1 : COMPTES DE GESTION 2023 DU TRESORIER

Le Conseil municipal approuve l'ensemble des opérations sur l'exercice 2023 qui concerne les différentes sections budgétaires et déclare que les comptes de gestion 2023 du Trésorier (budget communal, eau et forêt) n'apportent ni observation ni réserve de sa part.

A noter l'existence du budget CCAS nul.

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention **(DCM n°7)**

SUJET 2 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS

M. le Maire présente les comptes administratifs 2023 et se retire au moment du vote des comptes administratifs (séance présidée par Mme SCALABRINO) puis revient pour le vote de l'affectation des résultats:

Rappel : Compte administratif 2023 nul pour le budget CCAS, existant.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – CCAS

COMPTES ET SOLDE NEANT S

VOTE : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention **(DCM n°8)**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – FORET

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	5 854.21 €	Depenses	8 373.90 €
Recettes	4 100.75 €	Recettes	2 539.60 €
Total section	-1 753.46 €	Total section	- 5 834.30 €
Report N-1	27 759.72 €	Report N-1	- 2 539.60 €
Résultat 2023	26 006.26 €	Résultat 2023	- 8 373.90 €
SOLDE 2023 : +17 632.36 €			

VOTE : 8 Pour 0 Contre 0 Abstention **(DCM n°9)**

PV SEANCE DU CM DU 5/04/2024

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE FORET

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	47 400.00 €	Dépenses	34 373.90 €
Recettes	47 932.36 €	Recettes	34 373.90 €

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°17)

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE EAU

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	72 000.00 €	Dépenses	174 700.00 €
Recettes	72 098.45 €	Recettes	174 700.00 €

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°18)

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
Depenses	988 400.00 €	Dépenses	1 529 400.00 €
Recettes	1 400 618.66 €	Recettes	1 529 900.00 €

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°19)

SUJET 5 : RACHAT DE CONTRAT DE CAPITALISATION HSBC

M. le Maire rappelle que Madame Nelly GREIF a désigné la Commune de Moncey, seul légataire universel.

M. le Maire indique qu'il existe encore un contrat auprès d'HSBC ASSURANCES VIE (France) d'un montant de 425 641.33 € en date du 30/09/2023. Des démarches ont été entreprises auprès d'HSBC pour pouvoir débloquent ce 2^{ème} contrat, mais HSBC souhaite une délibération explicite de rachat du contrat.

Après délibération, le Conseil municipal autorise M. le Maire à racheter le contrat de capitalisation « Stratégie Patrimoine capitalisation 2 » n°00424566 légué par Mme GREIF Nelly et lui donne délégation pour signer tout document et annexes éventuelles s'y rapportant.

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention (DCM n°20)

MAIRIE DE MONCEY –
Rue du maréchal Moncey - 25870 MONCEY

PV SEANCE DU CM DU 5 AVRIL 2024

SUJET 6 : OUVERTURE DE COMPTES A TERME

M. le Maire rappelle que Nelly GREIF a désigné la Commune de Moncey seul légataire universel.

Le CGCT dispose dans son article 1618-2 CGCT des cas dans lesquels il est possible, pour les collectivités, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat. Les collectivités territoriales et les établissements publics entrant dans le champ défini à l'article L. 1618-1 du code du CGCT peuvent déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour les fonds qui proviennent de libéralités.

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent déposer des fonds sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat. Ce compte est productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds pour une durée fixée à l'avance à un taux fixe connu, sans toutefois pouvoir réaliser de retraits partiels (avec possibilité de remboursement anticipé).

Les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, en application des I et II, relèvent de la compétence de l'organe délibérant. Toutefois, l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public local peut bénéficier d'une délégation dans les conditions prévues aux articles L. 1424-30, L. 2122-22, L. 3211-2 et L. 4221-5.

Pour placer les fonds issus de libéralités, après avis du Trésorier, M. le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des placements issus du legs de Mme MARREY GREIF, sur la base du III de l'art 1618-2 CGCT selon les caractéristiques suivantes :

- origine des fonds : legs de Madame GREIF Nelly
- montant global à investir : 500 000 €
- nature du produit souscrit : 5 comptes à terme x 100 000 €
- durée des placements : 12 mois
- à titre indicatif au taux nominal 3.42 % / taux actuariel 3.47 % en date du 5/03/2024

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à ouvrir 5 comptes à terme et lui donne délégation pour signer tout document permettant l'ouverture/clôture des comptes à terme, renouvelable 2 fois, ainsi que le retrait des sommes issues du legs de Mme GREIF en faveur de la Commune.

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention **(DCM n°21)**

PV SEANCE DU CM DU 5/04/2024

SUJET 7 : PROJET DE VIDEOPROTECTION

Rappel : sujet abordé en séance du 2 juin, 22 septembre et 8 décembre 2023

M. le Maire rappelle que ce projet de vidéoprotection a été porté pour faire suite aux incivilités et dégradations diverses dans le village.

La gendarmerie de Besançon (cellule prévention et référent sécurité) a été consultée pour obtenir leurs recommandations en la matière. Une étude des lieux et des points de vigilance a été réalisée sur place et a permis notamment d'établir un cahier des charges.

5 entreprises de vidéoprotection ont été consultées et 3 propositions sont parvenues en mairie à ce jour. Ainsi, M. le Maire présente les offres reçues de POLYSECURITE, JET 1 CEIL et ACV.

- Après échanges et discussions, M. le Maire propose un premier vote pour valider les sites d'implantation des caméras :

MM. BOUVARD et MEMBRE et Mme SCALABRINO s'abstiennent à la réalisation du projet incluant une caméra au niveau du bac à verre à la sortie du village vers le camping.

Le conseil municipal se prononce en faveur du projet le plus complet (6 caméras de contexte et 2 caméras de lecture de plaque d'immatriculation)

VOTE : 7 Pour 0 Contre 3 Abstentions **(DCM n°22)**

Après validation du projet retenu, M. le Maire propose de choisir le prestataire :

Le Conseil municipal délibère et valide le projet d'achat présenté par JET 1 CEIL pour un montant de 22 978 € HT avec la souscription d'un contrat de maintenance annuelle de 1 863.07 € HT et location mensuelle de carte sim 4 G par site 30 € HT (minimum 24 mois).

M. BOUVARD interroge sur la pertinence de la souscription d'un contrat de maintenance la 1^{ère} année et n'adhère pas à ce contrat au démarrage de l'exploitation.

VOTE : 10 Pour 0 Contre 0 Abstention **(DCM n°23)**

QUESTIONS DIVERSES

- **MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DES RUES :**

M. le Maire et M. COUSIN (3^{ème} Adjoint) rendent compte de l'avancée des travaux, des aménagements nécessaires, des compléments de facturation liés à l'actualisation des prix et des compléments demandés. M. le Maire présente les avenants demandés à Eurovia et rappelle que, par délibération n°2023-06 du 30/06/2023, il avait délégué au conseil municipal pour signer les avenants éventuels de ce MAPA.

MAIRIE DE MONCEY –
Rue du maréchal Moncey - 25870 MONCEY

PV SEANCE DU CM DU 5 AVRIL 2024

Compte tenu du bon déroulement du projet et du respect du budget, il est notamment validé de compléter les travaux par la réfection de la Rue du Lotissement de la Clairière. Cet avenant est aussi validé par M. le Maire.

➤ **PROJET NOUVELLE AIRE DE JEUX A VENIR VERS LE CITY STADE**

Les 4 communes propriétaires des biens indivis paroissiaux (Aulx-les-Cromary, Palise, Moncey et Thurey-le-Mont) se sont accordés pour l'achat, par Moncey, de 8 ares de terrain jouxtant l'actuel City stade. Ce projet prévoit un aménagement complémentaire « Aire de jeux »

Un 1er devis d'aménagement a été reçu afin d'avoir des bases pour les demandes de subventions et différentes entreprises ont été sollicitées afin d'affiner le projet.

➤ **AIRE DE JEUX DE LA GARE :**

Le portillon est en cour de réparation. Les brises vues pour séparer l'aire de jeux de la propriété voisine sont commandées et en cours d'installation. Le portillon coté chemin vert n'est pas encore en fonction. Une table et des bancs seront installés prochainement.

➤ **AMENAGEMENT DE LA MAISON DE NELLY GREIF**

Présentation de l'étude de faisabilité du projet de rénovation de la maison de Nelly par SOLIHA. Un chiffrage plus précis des coûts et des subventions va désormais être demandé à SOLIHA.

➤ **PROJET DE SIGNALÉTIQUE DANS LE VILLAGE**

Présentation des offres reçues pour le projet de panneaux d'information dans le village :

CREARTIS :	10 278 € TTC (hors pose)
GLOBAL SIGNALISATION	9 450 € TTC (avec pose) : offre retenue.

➤ **CITY STADE**

Présentation de l'avancée des travaux de mise en place des filets de l'entourage.

➤ **ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024** : établissement d'un premier tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote par les élus pour le scrutin du 9/06/24

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h05

PV SEANCE DU CM DU 5/04/2024

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de gestion 2023 du Trésorier
- Comptes administratifs 2023 (ccas, forêt, eau, communal)
- Affectation des résultats 2023 (ccas, forêt, eau, communal)
- Vote des taux des taxes communales 2024
- Budgets primitifs 2024 (forêt, eau, communal, ccas)
- Rachat du contrat capitalisation HSBC
- Ouverture de comptes à terme
- Projet de vidéosurveillance

Les délibérations 2024-07 à 2024/23 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents les 10 membres suivants ;

THERNIER Fabien
LAMBRECHTS Nathalie
DEROUBAIX Yannick

SCALABRINO Agnès
MEMBRE Arnaud
BOUVARD Christophe

GUILLAUME-SAGE Frédérique
COUSIN Julien
LUCASELLI Matthieu

liste des délibérations prises

DCM n°7	Approbation des comptes de gestion 2023 du Trésorier
DCM 8 à 14	Comptes administratifs 2023 et Affectation des Résultats
DCM n°15	Vote des taux des taxes communales 2024
DCM 16 à 19	Budgets primitifs 2024 (forêt, eau, communal, ccas)
DCM n°20	Déblocage contrat de capitalisation HSBC
DCM n°21	Ouverture de comptes à terme
DCM 22-23	Projet de vidéosurveillance

Le Président,

Le Secrétaire,

Fabien THERNIER

Agnès SCALABRINO